

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 18 novembre 2025 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Mesdames les conseillères Audrey Ashworth et Josianne Bouchard.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Maxime Lasnier et Madame la conseillère Karine Trudeau.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

Suite aux élections municipales 2025, étant donné que plusieurs délégués siégeant au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie sont de nouveaux élus, la directrice générale et greffière-trésorière suggère que chaque personne autour de la table se présente brièvement.

Adoption de l'ordre du jour

Ri-2025-11-1872

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Nomination des membres du Conseil d'administration suite aux élections municipales 2025
- 3- Conseil d'administration (novembre 2025 à octobre 2026)
 - 3.1 Président(e)
 - 3.2 Président(e) suppléant(e)
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2025
- 6- Comptes
- 7- Correspondance
- 8- Gestion des comptes bancaires : représentants autorisés

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

- 9- État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2025
- 10- Affectation du montant de 250 000 \$ prévu en 2025 au fonds « Achat de véhicules »
- 11- Budget 2026 : quotes-parts des municipalités
- 12- Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2026
- 13- Assurance collective pour l'année 2026 : conditions de renouvellement et tarification
- 14- Radiocommunications d'urgence – Entente de location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont : lettre afférente à la clause de confidentialité
- 15- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : troisième atelier virtuel le 9 décembre 2025
- 16- Programme d'aide financière du Gouvernement du Québec pour la formation des pompiers : présentation d'une demande pour l'année 2026
- 17- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 17.1 Municipalité de Henryville : renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'année 2026
- 18- Prévention résidentielle 2025 à Mont-Saint-Grégoire – Envoi de lettres et de formulaires aux résidents absents : suivi
- 19- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 19.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 19.2 Comité de planification stratégique : nomination des membres suite aux élections municipales 2025
- 20- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 21- Varia
 - 21.1 Lettre de remerciement aux membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ayant terminé leur mandat
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Nomination des membres du Conseil d'administration suite aux élections municipales 2025

Ri-2025-11-1873

Considérant que, conformément à l'article 5 de *l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est formé de trois délégués de chacun des Conseils des municipalités parties à l'entente;

Considérant que suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville ont délégué trois membres de leurs Conseils municipaux respectifs pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

ET RÉSOLU de nommer les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville comme suit :

- délégués de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (résolution No 2025-11-0335) :
 - Madame Suzanne Boulais, mairesse
 - Madame Audrey Ashworth, conseillère
 - Madame Josianne Bouchard, conseillère
 - Madame Natacha Garneau-Tremblay, conseillère (remplaçante pour siéger à la Régie, au besoin)
- délégués de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (résolution No 2025-11-1208) :
 - Monsieur Mario van Rossum, maire
 - Monsieur Maxime Lasnier, conseiller
 - Madame Karine Trudeau, conseillère
 - Monsieur Clément Brisson, conseiller (substitut pour siéger à la Régie au besoin)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Conseil d'administration (novembre 2025 à octobre 2026)

3.1 Président(e)

Ri-2025-11-1874

Considérant que, conformément à l'article 5 de l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est formé de trois délégués de chacun des Conseils des municipalités parties à l'entente;

Considérant que selon l'article 586 du *Code municipal du Québec*, la durée du mandat du président d'une régie intermunicipale est d'un an et est renouvelable;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU de nommer Madame Suzanne Boulais à titre de présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour un mandat d'un an renouvelable, soit de novembre 2025 à octobre 2026 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Président(e) suppléant(e)

Ri-2025-11-1875

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Boulais

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Mario van Rossum à titre de président suppléant du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour un mandat d'un an renouvelable, soit de novembre 2025 à octobre 2026 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

4- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté immédiatement après l'ouverture de la séance (réf. résolution No Ri-2025-11-1872).

5- Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2025

Ri-2025-11-1876

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Comptes

Ri-2025-11-1877

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 18 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 55 340,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

7- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

8- Gestion des comptes bancaires : représentants autorisés

Suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville ont délégué

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

trois membres de leurs Conseils municipaux respectifs pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie (réf. résolution No Ri-2025-11-1873).

Pour la période de novembre 2025 à octobre 2026, Madame Suzanne Boulais a été nommée à titre de présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie et Monsieur Mario van Rossum a été nommé à titre de président suppléant (réf. résolutions Nos Ri-2025-11-1874 et Ri-2025-11-1875).

Madame Irène King occupe toujours le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie.

En conséquence :

- les représentants autorisés de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse Desjardins demeurent les mêmes;
- les pouvoirs de ces représentants autorisés pour la gestion des comptes bancaires de la Régie demeurent les mêmes;
- la résolution numéro Ri-2023-08-1589 demeure en vigueur, telle qu'adoptée le 15 août 2023.

9- État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2025

Conformément à l'article numéro 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil d'administration un état comparatif des revenus et dépenses de la Régie intermunicipale d'incendie au 31 octobre 2025.

10- Affectation du montant de 250 000 \$ prévu en 2025 au fonds « Achat de véhicules »

Ri-2025-11-1878

Considérant qu'un fonds « Achat de véhicules » (poste d'affectation No 03-310-40-724) a été inscrit au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie et que les membres du Conseil d'administration ont prévu y affecter un montant de 250 000 \$ au cours de l'exercice financier 2025;

Considérant les données financières de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 18 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU d'affecter au fonds « Achat de véhicules » le montant de 250 000 \$ prévu au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Budget 2026 : quotes-parts des municipalités

Lors de la séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2025 pour l'adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie, il avait été convenu que les quotes-parts des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

Sainte-Brigide-d'Iberville seraient établies ultérieurement, suite au dépôt des rôles d'évaluation 2026 par l'évaluateur de la MRC du Haut-Richelieu.

Les rôles d'évaluation 2026 ayant maintenant été déposés, la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que les quotes-parts des Municipalités seront inscrites au budget 2026 comme suit :

Quote-part Mont-Saint-Grégoire (61,64 %)	407 394 \$
Quote-part Sainte-Brigide-d'Iberville (38,36 %)	253 531 \$

12- Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2026

Ri-2025-11-1879

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil d'administration doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU :

- d'adopter le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026, lesquelles auront lieu au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) et débiteront à 19h30 :

20 janvier	21 juillet
17 février	18 août
17 mars	15 septembre
21 avril	20 octobre
19 mai	17 novembre
16 juin	15 décembre
- d'afficher un avis public à cet effet, et ce, aux endroits prévus dans les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Assurance collective pour l'année 2026 : conditions de renouvellement et tarification

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du communiqué daté du 24 octobre 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurances) concernant les conditions de renouvellement du régime d'assurance collective au 1^{er} janvier 2026 ainsi que le tableau comparatif de la tarification pour les années 2025 et 2026.

Pour l'année 2026, les membres du Conseil d'administration ont décidé de continuer à offrir un régime d'assurance collective de base (assurance invalidité de longue durée, assurance maladie, assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels) aux employés qui y sont admissibles, soit la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le technicien en

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

prévention incendie, et de continuer à payer 50 % du coût total des primes pour cette assurance collective (réf. résolution No Ri-2025-09-1856).

14- Radiocommunications d'urgence – Entente de location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont : lettre afférente à la clause de confidentialité

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 14 octobre 2025 de Cogeco Connexion inc. concernant le consentement à la divulgation publique des modalités de l'entente de location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont par la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cette lettre, qui est afférente à la clause de confidentialité inscrite à l'article 24.4 de l'entente, devait être transmise par Cogeco Connexion inc. à la Régie intermunicipale d'incendie dans les deux mois suivant la signature de l'entente de location, le tout pour en faire partie intégrante (réf. résolution No Ri-2025-08-1847).

15- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : troisième atelier virtuel le 9 décembre 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'invitation qui a été transmise par la MRC du Haut-Richelieu, en collaboration avec la firme ICLEI Canada, à la Régie intermunicipale d'incendie pour participer à un troisième atelier virtuel dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » de la MRC. Cet atelier aura lieu le mardi 9 décembre 2025 de 9h00 à 11h00. L'objectif sera de caractériser les risques liés aux impacts climatiques sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

Jusqu'à présent, dans le cadre de ce projet :

- une rencontre virtuelle a eu lieu le 20 février 2025 concernant le processus de collecte de données pour l'inventaire des gaz à effet de serre (GES);
- un premier atelier virtuel a eu lieu le 19 mars 2025 pour présenter le projet et consulter les participants sur les effets des changements climatiques et les objectifs d'adaptation; et
- un deuxième atelier virtuel a eu lieu le 16 septembre 2025 sur le thème de la vulnérabilité.

16- Programme d'aide financière du Gouvernement du Québec pour la formation des pompiers : présentation d'une demande pour l'année 2026

Ri-2025-11-1880

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en avril 2024, le Gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à améliorer la capacité d'intervention des services de sécurité incendie des organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi les conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

Considérant qu'afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, la Régie intermunicipale d'incendie prévoit, au cours de la prochaine année (1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 pour le Ministère de la Sécurité publique), la formation de :

- deux pompiers pour le programme « Pompier I »; et
- un pompier pour le programme « Officier II »;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu, et ce, en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- de présenter au Ministère de la Sécurité publique une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;
- de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

17.1 Municipalité de Henryville : renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'année 2026

La résolution numéro 9286-11-2025 de la Municipalité de Henryville par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026 est déposée.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

Au total, 160 heures de prévention sont prévues pour cette Municipalité au cours de l'année 2026.

18- Prévention résidentielle 2025 à Mont-Saint-Grégoire – Envoi de lettres et de formulaires aux résidents absents : suivi

En date du 16 octobre 2025, seulement 51 % des résidences des secteurs ciblés pour la prévention résidentielle 2025 avaient pu être visitées par les pompiers sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Considérant que l'envoi de lettres et de formulaires dans les résidences non visitées par les pompiers pourrait contribuer à augmenter ce pourcentage, il a été décidé d'autoriser un envoi postal aux résidents des secteurs ciblés pour la prévention résidentielle 2025 sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire qui étaient absents au moment de la visite des pompiers (réf. résolution No Ri-2025-10-1870).

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du Conseil d'administration que 100 lettres et formulaires ont été postés et qu'à ce jour, 20 formulaires complétés ont été reçus, ce qui porte le taux de réponse à 61 % pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

19- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

19.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

19.2 Comité de planification stratégique : nomination des membres suite aux élections municipales 2025

Ri-2025-11-1881

Considérant qu'à la suggestion de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, un Comité de planification stratégique composé de deux élus siégeant au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie et de deux membres du Service de sécurité incendie a été créé en novembre 2017 (réf. procès-verbal du 21 novembre 2017, point 19, page 787 et procès-verbal du 19 décembre 2017, point 14, pages 796 et 797), puis remanié en décembre 2021 suite aux élections municipales du 7 novembre 2021 (réf. résolution No Ri-2021-12-1401);

Considérant que ce Comité a pour mandat de planifier à moyen et long terme le remplacement des équipements et des véhicules du Service de sécurité incendie et de faire des recommandations en ce sens au Conseil d'administration de la Régie;

Considérant que suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, les deux élus municipaux qui faisaient partie de ce Comité doivent être remplacés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

ET RÉSOLU de nommer les membres du Comité de planification stratégique comme suit :

- Madame Audrey Ashworth, conseillère de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et membre du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie;
- Madame Karine Trudeau, conseillère de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et membre du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie;
- Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et
- Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

21- Varia

21.1 Lettre de remerciement aux membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ayant terminé leur mandat

Une lettre de remerciement sera transmise aux membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ayant terminé leur mandat en novembre 2025, soit :

- Messieurs Patrick Barry et Kevin Patenaude ainsi que Madame Karine St-Germain de Mont-Saint-Grégoire; et
- Messieurs Claude Vasseur, Luc Daigneault et Michel Lemaire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

22- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

23- Levée de la séance

Ri-2025-11-1882

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 novembre 2025**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente